

THE LINDE GROUP

PanGas

Seulement ce qu'il y a de meilleur!

Gaz ultra-purs et mélanges de gaz BIOGON® pour l'agroalimentaire.





Choisir PanGas, c'est privilégier la sécurité et la pérennité.

Les avantages de BIOGON®

PanGas propose sous le nom de BIOGON® un assortiment de gaz de haute pureté et de mélanges gazeux spécialement mis au point pour le secteur agroalimentaire et l'industrie des boissons. Les produits BIOGON® sont garants d'une qualité élevée et vous feront bénéficier, vous et vos clients, de nombreux avantages. Car les gaz BIOGON® sont conformes aux exigences du Règlement 178/2002 qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Pureté

En choisissant BIOGON®, vous optez pour des produits de haute qualité dont la pureté est supérieure aux seuils requis par la loi. Les spécifications de tous les produits BIOGON® sont évidemment conformes aux exigences légales.

Sécurité

PanGas garantit que la traçabilité exigée par la réglementation légale est assurée et documente les procédures dans le détail. Grâce à la conception des produits de PanGas et à la mise en œuvre de mesures d'assurance qualité qui ont fait leurs preuves, nous vous offrons un maximum de sécurité lors de l'utilisation de gaz alimentaires.

Pas de concessions sur la qualité des denrées alimentaires: optez pour ce qu'il y a de meilleur!

Assurance qualité et traçabilité des lots de gaz BIOGON®

Gaz BIOGON® liquéfiés

Des appareillages de mesure spéciaux garantissent que toute charge de BIOGON® qui est livrée dans le réservoir d'un client final est conforme aux exigences réglementaires.

Gaz BIOGON® en bouteilles

Dans le cas des gaz en bouteilles, le contrôle du conditionnement et un marquage sans équivoque de chaque lot sont indispensables pour garantir la conformité aux exigences d'assurance qualité et de traçabilité. Les gaz BIOGON® sont conditionnés et distribués dans des bouteilles réservées exclusivement à cet usage. Les bouteilles BIOGON® qui sortent de nos usines sont munies d'un autocollant indiquant le lot concerné, ce qui permet de les suivre et de remonter jusqu'au fabricant à tout moment.

HACCP suivant Codex Alimentarius pour tous les gaz alimentaires BIOGON®.



La famille de produits BIOGON® pour l'agroalimentaire et l'industrie des boissons.

Gaz liquéfiés BIOGON®

| Désignation du produit | Composition | Exemples d'application |
|---|---|---|
| BIOGON® N liquide, E 941 | Azote (pureté ≥ 99,999 %) | Surgélation, refroidissement, inertage, emballage, stabilisation des récipients |
| BIOGON® C liquide, E 290, dioxyde de carbone 3.0 (EIGA/ISBT) | Dioxyde de carbone (pureté ≥ 99,9 %) | Carbonatation des boissons |
| BIOGON® O liquide, E 948 | Oxygène (pureté ≥ 99,5 %) | Enrichissement des boissons en oxygène, emballage |

Gaz en bouteilles BIOGON®

| Désignation du produit | Composition | Exemples d'application MAPAX® |
|-------------------------------|--|--|
| BIOGON® N, E 941 | Azote (pureté ≥ 99,999 %) | Cacahuètes, lait en poudre |
| BIOGON® C, E 290 | Dioxyde de carbone (pureté ≥ 99,5 %) | Pain précuit, café |
| BIOGON® C 30, E 941/E 290 | 70 % Azote/ 30 % Dioxyde de carbone | Charcuteries et salaisons, fromages, poisson |
| BIOGON® O, E 948 | Oxygène (pureté ≥ 99,5 %) | Pour la fabrication de mélanges |
| BIOGON® OC 20, E 948/E 290 | 80 % Oxygène/ 20 % Dioxyde de carbone | Viande rouge |
| BIOGON® A, E 938 | Argon (pureté ≥ 99,999 %) | Inertisation du vin |

* L'atmosphère optimale dans l'emballage dépend toujours de la nature spécifique du produit.

Bases légales.

Les gaz qui sont utilisés comme additifs alimentaires doivent satisfaire à des exigences légales déterminées pour pouvoir être classés dans la catégorie des gaz à usage alimentaire. Les gaz alimentaires proposés par PanGas sont conformes aux exigences de pureté réglementaires s'appliquant aux additifs.

Suivant l'article 1 de la Directive 89/107/CEE, toute substance qui au cours de la fabrication ou de la transformation de denrées alimentaires est susceptible de devenir elle-même un composant de ces denrées est un additif alimentaire. Aux termes de l'article 2 du Règlement (CE) 178/2002, les additifs alimentaires doivent être traités comme des denrées alimentaires. Comme pour toutes les autres denrées alimentaires, il est donc aussi exigé depuis le 1^{er} janvier 2005 pour les gaz utilisés dans le secteur agroalimentaire que la traçabilité soit assurée à tous les stades de la production, de la transformation et de la distribution conformément à l'article 18 du Règlement (CE) 178/2002. Par ailleurs, les gaz alimentaires pour lesquels existe un code européen (E suivi d'un nombre) doivent répondre à des exigences de pureté déterminées (spécifications) conformément à la Directive 96/77/CE et être étiquetés conformément à l'article 7 de la Directive 89/107/CEE.



A la pointe de l'innovation, partout dans le monde.

Filiale du Linde Group, l'un des chefs de file mondiaux du secteur gaz, PanGas joue un rôle de pionnier sur le marché grâce à ses concepts innovants de production et d'approvisionnement. Leadership technologique oblige: nous nous devons de placer la barre toujours plus haut. C'est donc dans un esprit d'entreprise et de progrès que nous oeuvrons sans cesse à développer des produits de pointe et des procédés résolument novateurs.

Au-delà, PanGas apporte à sa clientèle une réelle valeur ajoutée, des avantages concurrentiels significatifs et une optimisation de la rentabilité. Chaque solution constitue une réponse pertinente aux exigences spécifiques d'un client. Elle est unique et personnalisée. Cette approche individualisée s'applique à toutes les entreprises, grandes ou petites, et à tous les secteurs d'activité.

Pour faire face à la concurrence de demain, vous avez besoin d'un partenaire averti qui maîtrise parfaitement les enjeux du futur en termes de qualité, d'efficacité et de productivité. A nos yeux, un partenariat ne signifie pas simplement présence ou assistance, mais une véritable collaboration avec vous. La réussite commerciale n'est-elle pas le fruit d'une activité conjointe?

PanGas – ideas become solutions.

Usines

Dagmersellen

Industriepark 10
CH-6252 Dagmersellen
Téléphone 0844 800 300
Fax 0844 800 301

Magadino

Via Centro Sportivo 4
CH-6573 Magadino
Téléphone 0844 800
300, Fax 0844 800 301

Winterthur

Industriestrasse 40
CH-8404 Winterthur
Téléphone 0844 800 300
Fax 0844 800 301

Centres de compétences

Basel

Rheinfelderstrasse 971
CH-4132 Muttenz
Téléphone 0844 800 300
Fax 0844 800 301
(adresse valable à partir de janvier 2011)

Suisse romande

Rte du Bois 14
CH-1024 Ecublens
Téléphone 0844 800 300
Fax 0844 800 301

Marchés spécialisés et points de vente

Dans toute la Suisse

Vous trouverez toutes les adresses ainsi que les plans d'accès sur le site www.pangas.ch

PanGas AG

Siège principal, Industriepark 10, CH-6252 Dagmersellen
Téléphone 0844 800 300, Fax 0844 800 301, www.pangas.ch